



COMITÉ SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2024

Le comité syndical a été convoqué le 8 novembre 2024

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs :

Nombre de voix délibératives : 68

Membres titulaires présents :

Madame et Messieurs Nicole PEYCELON, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Pierre GIRAUD, Pierre DREVET, Jean-François RASCLE, Georges ROCHELLE, Alain VIRICEL, Fabrice BOUCHUT, Patrick WETTA, Philippe ARIES, Yannick JARDIN, Bernard CHAVEROT

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Philippe DENIS, Monsieur Joël EPINAT

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

François DRIOL : Allez, si vous le voulez bien, on va rentrer dans le vif du sujet et je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Donc si la technique ne nous lâche pas, vous allez voir apparaître paraître à l'ordre du jour de notre séance, je ne veux pas en donner lecture. Vous avez le temps de le consulter tranquillement. On n'a pas fait l'appel.

Julien DUCHE fait l'appel.

François DRIOL : Merci Julien pour cette entrée en matière et je remercie tous ceux qui sont là et aussi tous ceux qui ont pris la peine de s'excuser. Donc, nous allons adopter le compte rendu de la réunion précédente du comité syndical du 4 octobre. Avez-vous des remarques à formuler à ce sujet ? Comme toujours, j'ose espérer que si vous en aviez, vous n'auriez pas attendu ce matin pour les faire. Donc, je pars du principe que ce compte rendu est adopté à l'unanimité et je vous remercie.

Alors ensuite, on va tout simplement évoquer la suite et la fin, si j'ose dire, du processus que nous avions avec le Grand Lyon. Je ne vais pas refaire tout l'historique. Je pense que ce matin, on n'a pas le temps de trop se disperser là-dessus. À la suite d'une longue réflexion et de discussions approfondies, nous avons pris la décision de quitter l'Entente que nous avions avec le Grand Lyon sur la réflexion d'une solution de débouché pour nos déchets dans le dispositif de valorisation énergétique. Les échanges épistolaire formalisant la chose avec le Grand Lyon ont été exécutés et nous avons pris le soin d'adresser un courrier à chaque président d'EPCI pour l'informer, pour essayer de nous efforcer de faire acter cette décision par chaque membre du SYDEMER, étant entendu que tout le monde est prévenu qu'on est vraiment uniquement dans un processus de formalisation. Certains nous ont déjà répondu, d'autres c'est en cours, mais comme ce n'est pas un sujet de débat, c'est juste un point d'actualité. Sauf si quelqu'un lève la main bien évidemment. Mais sinon, je vous propose de passer à la suite en sachant qu'il n'y a pas de vote à ce sujet.

Alexandre BREUIL : Je voulais même clarifier parce que, nous, on a préparé le projet de courrier de réponse au Grand Lyon, on est prêt à l'envoyer. Donc, on a reçu formellement le courrier de LFA, on a reçu la réponse du Pilat rhodanien. S'il faut qu'on suspende en fait l'envoi du courrier au Grand Lyon pour formaliser par écrit le retrait du SYDEMER de l'Entente, parce qu'il y aurait des éléments à porter à notre connaissance, je pense qu'il faut le dire maintenant parce que nous, on s'était engagé finalement courant novembre - on est déjà à la mi-novembre - d'envoyer le Courrier au Grand Lyon.

George ROCHETTE : Pour Forez Est on l'a fait le courrier.

Antoine MONTENON : On ne l'a pas reçu.

Georges ROCHEDE : Non mais c'est en cours.

Fabrice BOUCHUT : Pareil pour les Monts du Lyonnais.

Nicole PEYCELON : Et Métropole a répondu ?

François DRIOL : Oui oui, non, c'est bon, y a pas de souci avec Métropole Oui, ok, merci. Je suis vice président, je signe. J'ai dit. J'ai connu des collègues vice présidents qui hésitent à signer. Moi je signe. Après, je ne suis pas toujours sûr d'avoir le droit de signer, mais il faut qu'on avance. On est là pour travailler, on n'est pas là pour faire des ronds de jambe. C'est sûr que si le président du Grand Lyon intervient auprès du président de métropole en disant c'est pas toi qui a signé, bon. Jusqu'à présent, tout ce que j'ai signé n'a pas été remis en cause, donc y a pas de raison que ça change. Donc merci, ça nous permet d'avancer aussi dans la formalisation des choses, étant entendu que le dernier point d'information à ce sujet, j'ai essayé d'entrer en contact verbalement avec mon homologue du Grand Lyon n'a pas eu le temps de me rappeler. J'aurais bien l'occasion de la croiser et d'évoquer verbalement les choses. Mais de toute façon, il n'y a pas d'effet de surprise pour eux. Ils savent, ils savent. Ils ne seront pas surpris par le courrier qu'ils vont recevoir qui met fin à notre participation à l'Entente. Ce qui ne devrait pas les déranger puisque de toute façon, c'était pour nous rendre service qu'ils nous proposaient ça. Ça ne devrait pas poser de problème. Allez, sujet suivant donc la convention, le passage en compte financier unique, convention avec la préfecture. Là, je laisse les techniciens développer. C'est qui? C'est toi Antoine? Je t'en prie.

Antoine MONTENON : Pour rappel, donc le compte financier unique est une obligation d'ici 2026 au plus tard. Et pour que le SYDEMER puisse passer en compte financier unique, il y a deux éléments qui doivent être réalisés. Le premier, c'est être au référentiel comptable M57, ce qui est déjà le cas aujourd'hui au niveau du SYDEMER. Et le deuxième point, c'est d'avoir mis en place une dématérialisation des documents budgétaires auprès de la préfecture dans un format particulier qui est un format XML. Je ne vais pas rentrer dans ce détail. Aujourd'hui, il y a une dématérialisation des actes, mais pas des actes budgétaires au niveau du SYDEMER. Et donc c'est pour ça qu'il apparaît, après consultation de la préfecture, le besoin de signer une nouvelle convention qui vous a été transmise. En tout cas, le modèle de convention vous a été transmis. L'idée, c'est simplement de pouvoir envoyer les actes budgétaires par un format dédié pour passer au CFU directement pour le compte financier 2024 qui sera donc voté en 2025.

François DRIOL : Des questions ou des remarques là-dessus ? Non. Pas d'abstention ? Adoptée à l'unanimité pour la rédaction de la signature de cette convention.